CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Trente francs par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille pour une seule campagne et pébliée trois fois par semaine, payable d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile.

Nouvelles d'ailleurs. Aucun abonnement ne sera reçu, si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies.

L'abonné qui ne voudra ce servir pas d'un abonnement de plus, sera prévenu, avant la fin de son abonnement, que le renouvellement de son abonnement ne sera arrivé.

Toute plainte pour cause de changement d'adresse, doit être faite avant que cette adresse ait été changée.

Les annonces ordinaires, pour chaque insertion, sont payables d'avance.

Les annonces judici